

COMMUNE D'ARCAÏ

**PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
DE CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 17 JUIN 2026**

En l'an deux mil vingt-six, le dix-sept Juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal d'Arçay (Vienne), dûment convoqué le 12 Juin 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. NOÉ Alain.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 9

Présents : Mmes et Mrs : NOÉ Alain, TALBOT Lydie, DE LA RUE DU CAN François, SAMSON Jean-Marie, ROUSSEAU Véronique, CHARLOT Cédric, CASADO Éva, GIRAULT Anaïs, BOULINEAU Fabrice, conseillers municipaux.

Excusés : Mr GEOFFROY Pierre-Antoine et Mme DOUSSAINT Lydie

Absents : Néant

Pouvoir : Mr GEOFFROY Pierre-Antoine donne pouvoir à Mme GIRAULT
Mme DOUSSAINT Lydie donne pouvoir à Mr BOULINEAU Fabrice

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance, qui est chargé de la rédaction du procès-verbal de la séance.

Mr CHARLOT Cédric est désigné secrétaire de séance assisté de Mme ROUSSEAU Véronique

Monsieur le Maire ouvre la séance et reprend l'ordre du jour

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 5 JUIN 2026

★ ★ ★ ★ ★

Délibération n°2026-06-03

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que, conformément à l'article 1650 du Code général des impôts, il convient de procéder à l'établissement d'une liste de contribuables de la commune, en vue de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Cette commission est composée de membres désignés par le Directeur départemental des finances publiques, à partir d'une liste proposée par le Conseil Municipal.

Pour les communes de moins de 1 000 habitants, cette liste doit comporter 24 noms, soit :

- 12 délégués titulaires
- 12 délégués suppléants

Ces personnes doivent être de nationalité française ou ressortissantes d'un état membre de l'Union Européenne, âgées de plus de 18 ans, jouir de leurs droits civils, être inscrites aux rôles des impositions directes locales dans la commune et présenter des garanties de compétence et d'impartibilité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention et décide de :

- Proposer la liste suivante :

- | | |
|--|--------------------------------------|
| <u>1.</u> Mr PATROUILLAUT Philippe | <u>13.</u> Mme FERRY Bernadette |
| <u>2.</u> Mme DOUSSAINT Lydie | <u>14.</u> Mr SIBILEAU José |
| <u>3.</u> Mr BOULINEAU Fabrice | <u>15.</u> Mr PELLETIER Jean-Jacques |
| <u>4.</u> Mr DE LA RUE DU CAN François | <u>16.</u> Mr POIRAULT Fabien |
| <u>5.</u> Mme CASADO Eva | <u>17.</u> Mr JAYLE Mathieu |
| <u>6.</u> Mr SAMSON Jean-Marie | <u>18.</u> Mme MUREAU Renée |
| <u>7.</u> Mr CHARLOT Cédric | <u>19.</u> Mr ALEZIER Cyrille |
| <u>8.</u> Mme ROUSSEAU Véronique | <u>20.</u> Mr YVON Christophe |
| <u>9.</u> Mr PIOLET Maxime | <u>21.</u> Mme DUCHESNE Annie |
| <u>10.</u> Mr BATY Geoffroy | <u>22.</u> Mr SERVANT Dominique |
| <u>11.</u> Mr GAUDINEAU Maxime | <u>23.</u> Mr PINEAU Thierry |
| <u>12.</u> Mr GOURMAUD Théo | <u>24.</u> Mme LETOURNEUR Aurélie |

- Précise que cette liste sera transmise à l'administration fiscale pour désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs et que 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants seront nommés par le Directeur départemental des finances publiques.**

★ ★ ★ ★ ★

Délibération n°2026-06-04

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES POUR L'ANNÉE 2026

Mr le Maire informe le Conseil Municipal du tableau des demandes de subventions pour l'année 2026.

ETAT DES SUBVENTIONS COMMUNALES
PROPOSITION ANNEE 2026

NOMS DES ASSOCIATIONS	Pour mémoire Budget 2025	Proposition 2026
A.C.C.A. Saint Hubert -Association de Chasse d'Arçay	300 €	300 €
GYM'ARCAÏ	300 €	
TEAM 189 (Pratique de quad cross)	300 €	

Association des Anciens Combattants d'Arçay	400 €	500 €
Association « Gardons la ligne »	300 €	
Thaï Bistro	300 €	
O P'tit Plus	500 €	328 €
TOTAL	2 400 €	3 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote à 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention et décide :

- d'attribuer une subvention aux associations communales (voir tableau)

ACCA de Chasse : En qualité de trésorier, se retire du vote Mr SAMSON

Association des Anciens Combattants d'Arçay : En qualité de membres, se retirent du vote Mr CHARLOT et Mr DE LA RUE DU CAN

★ ★ ★ ★ ★

DEVIS POUR L'ACHAT D'UN KARCHER

Mr le Maire propose au Conseil Municipal deux devis pour l'achat d'un karcher.

Le Conseil Municipal décide de sa remise à l'ordre du jour afin d'effectuer d'autres devis ainsi que de permettre une étude dans le cadre d'une location auprès d'une entreprise.

★ ★ ★ ★ ★

DEVIS POUR L'ACHAT D'UN RETROPROJECTEUR

Mr le Maire propose au Conseil Municipal deux devis pour l'achat d'un rétroprojecteur.

Le Conseil Municipal décide de sa remise à l'ordre du jour afin de disposer de plus amples renseignements concernant l'aspect technique du matériel.

★ ★ ★ ★ ★

Délibération n°2026-06-05

DEVIS POUR L'ACHAT D'UN COLUMBARIUM

M. le Maire propose au Conseil Municipal un devis avec l'entreprise RANCHÉ pour l'achat d'un columbarium. Ce devis s'élève à 2 133,33 HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention et décide :

- d'autoriser le Maire à signer les documents relatifs à cette décision avec l'entreprise RANCHÉ pour un montant de 2 133,33 €.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Le conseil Municipal procède à la prise en compte des commissions suivantes :

➤ « Voirie, Fleurissement et Espaces verts » établie le 15 juin 2026 :

- Axée notamment sur l'aspect sécuritaire et environnemental, cette commission a mis en avant la procédure réglementaire concernant les entretiens extérieurs au sein des propriétés privées ; (PJ doc de la préfecture de la vienne)
- Elle a également procédé à une 1ère visite de la commune afin d'effectuer un 1er recensement des problèmes litigieux.

➤ « Communication » établie le 22 mai 2026 :

- Relate les points d'attention concernant l'affichage (municipal, réseau, ...) et procèdera à l'avenir à certains ajustements ;
- Procède à l'ouverture officiel du registre d'expression citoyenne. Celui-ci sera mis en place le lundi 22 juin 2026 au sein de l'espace « accueil » de la mairie et sera muni d'une fiche procédurière.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Communication de la réunion du Conseil Municipal sur le réseau ;
- Demande de recherche pour l'association « GYM'ARÇAY » qui aurait déposé une demande de subventions via mail (02/26) ;
- Définir une date de réunion concernant la commission « Patrimoine, Bâtiments publics et Travaux » ;
- Pris en compte d'un problème de serrure au sein d'une salle communale ;
- Recherche en cours d'un héritier suite au problème sur une sépulture ;
- Rappel les consignes concernant la découverte d'un animal mort :
 - Sur la voie publique : informer la commune pour l'enlèvement ;
 - Sur une propriété : informer le propriétaire pour l'enlèvement.
- Pris en compte qu'un particulier a subi un vol d'argent et de ses papiers placés dans son véhicule non fermé ;
- Procèdera à l'étude pour le prochain conseil de la mise en place de personnel en charge des états des lieux entrée et sortie des salles communales + fiches explicatives + inventaire ;
- Procèdera à une mise à jour concernant l'activité du 14 juillet 2026 ;
- Pris en compte d'une réunion à venir avec l'association de pêche (concernera les modalités du 18 juillet 2026) ;
- Pris en compte qu'au début juillet se tiendra une nouvelle réunion du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire clôt la séance à 22h30

Fait et délibéré les heures, jour, mois et an susdit.

Le secrétaire de séance,
CHARLOT Cédric



Fait à Arçay,
Le 18 Juin 2026

Le Maire,
NOÉ Alain

